

Parution dans le magazine Bretagne économique
N°188
Septembre 2008

■ **“Les entreprises ne savent pas suffisamment qu’un décret de 2006 légifère désormais les compléments alimentaires. Le “flou” qui pouvait les freiner a été levé”.** **Directeur général de Nutraveris** (10 personnes à Ploufragan-22), Cédric Bourges s’est fait une spécialité du conseil scientifique/aide à la formulation (veille technologique et scientifique) ainsi que réglementaire portant sur les aliments santé ou encore les compléments alimentation... *“Un marché de niche qui ne représente certes que 3 % de celui de l’agro-alimentaire mais pèse tout de même 1 milliard d’euros rien qu’en France.”* Clients : les laboratoires que Nutraveris (1,3 million d’euros de CA attendu cette année contre 980 000 l’an passé et 240 000 en 2006) conseille *“sur ce qu’ils peuvent donc mettre dans leurs produits et comment les homologuer”* mais aussi, régionalement, des acteurs comme Leclerc ou des fabricants de jus de fruits.

Contact : 02 96 76 54 87